



## COMMUNE DE SAINT-FRONT

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE MARDI 5 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, en application de l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

**Étaient présents** les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN et Nadine ROCHE.

**Excusés :** Emilie CZAJKA (pouvoir à Nadine ROCHE) ;  
Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET).

**Secrétaire de séance :** Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

#### 1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (budget principal)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

**Considérant** que Mme CHARRIERE Marie-Thérèse a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs,

**Considérant** que Monsieur Sébastien CHARRIAUD, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame CHARRIERE Marie-Thérèse pour le vote des comptes administratifs,

**Délibérant** sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** les comptes de gestion de l'exercice 2023 dressés par le comptable,

Les résultats des comptes administratifs 2023 sont les suivants :

*Le compte administratif 2023 dégage :*

- en **fonctionnement**, un excédent de **51 819,56 € pour l'année 2023** et un excédent cumulé de **328 215,91 €** ;

- en **investissement**, un déficit de **14 930,65 € pour l'année 2023** et un déficit cumulé de **293.14 €**.

**A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

► **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

► **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

► **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2023 comme énoncés ci-dessus.

Monsieur le Maire reprend sa place et remercie vivement le Conseil municipal. Puis il passe aux questions et informations diverses.

## 2) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Extension de la salle des fêtes comprenant la mise aux normes des toilettes** : l'avis d'appel public à la concurrence, publié le 26 janvier dernier est terminé depuis le 29 février 2023 à 17 heures. L'architecte analyse les dossiers. A noter qu'il y a eu 40 entreprises ont consulté ce marché d'appel d'offres et 22 entreprises ont envoyé une offre.

**FDAC** : travaux chiffrés pour 40 000 €.

Seulement une partie de ces travaux seront prévus au budget 2024

Par ailleurs, concernant la fin des travaux de la route mitoyenne avec la commune Val-de-Bonnieure, ils sont reportés en 2025.

- **Dépôt sauvage de gravats, etc.** signalé entre Mouton et Saint-Front.

- **Contrat d'assurance avec GROUPAMA** : après négociation, une nouvelle offre a été faite pour une augmentation de **100 €** au lieu de 800 €. Malgré cette réponse positive, un nouveau rendez-vous va être pris pour un appel à concurrence.

- **SIVM D'AUNAC** : lundi 4 mars, la commission des finances s'est réunie. La participation communale de 15,20 € devrait passer à **38 €**. Réunion du SIVM pour le vote lundi 11 mars prochain.

- **Décès de Mme Andrée STAJAC** née PETIT survenu à l'âge de 93 ans.

Monsieur le Maire a terminé et demande aux membres s'il y a des questions ou bien des informations.

**Marie-Thérèse CHARRIERE** :

- **Syndicat des Bassins Argenton-Izonne-Son-Sonnette**. Des travaux seraient prévus sur dix ans. Suite à une réunion de bureau, il y a eu une présentation d'un projet sur quatre ans.

Une enquête publique portant sur la délivrance de la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion du syndicat des bassins Argenton, Izonne et Son-Sonnette – d'une durée de 10 ans – 2024-2033 - sera ouverte du 11 mars au 13 avril 2024. Le commissaire-enquêteur sera présent à :

- Saint-Claud, les 11 mars et 13 avril, de 9h à 12h ;
- Bioussac, le 18 mars de 14h30 à 17h30 ;
- Nanteuil-en-Vallée, le 20 mars de 14h à 17h ;
- Valence : le 26 mars de 14h à 17h ;
- Champagne-Mouton : le 28 mars, de 9h30 à 12 h30.

Suite à un état des lieux et un diagnostic du territoire qui a permis de connaître les forces et faiblesses des cours d'eau, des enjeux opérationnels ont été hiérarchisés par les élus du comité syndical.

Afin d'agir sur ces enjeux, plusieurs actions ont été prévues et priorisées sur le territoire, dont les principales actions de travaux sur les cours d'eau :

- Mise en défens des berges – aménagements d'abreuvoirs et de passages pour le bétail,
- Restauration hydromorphologique par apport de granulats en banquettes ou radiers voire reméandrage en lit majeur quand le cours d'eau a été déplacé par l'homme,
- Gestion des embâcles (sous réserve de la présence d'enjeux sur le site),
- Actions sur les zones humides suite à inventaire,
- Restauration de la continuité écologique au droit des ponts en partenariat avec les communes ou propriétaires des ouvrages,
- Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.

En complément, le syndicat assurera une concertation avec les propriétaires des berges et les propriétaires de moulin afin de connaître les projets du territoire et de proposer l'amélioration des sites.

Sur les moulins, des études complémentaires pourront être menées sous réserve de l'intérêt des propriétaires pour le sujet.

Plusieurs actions seront menées à l'échelle des têtes de bassin versant dont notamment :

- Plantations de haies,
- Restauration de zones humides après inventaires,
- Communication autour de l'impact du ruissellement (zones urbaines ou rurales).

Ces actions pourront être menées prioritairement sur les zones à enjeux importants...  
Enfin, le Syndicat mènera des actions de communication à l'échelle de tout le territoire :

- Création et alimentation d'un site internet,
- Impression de différents guides du riverain des cours d'eau,
- Animation grand public/usagers de la rivière.

L'ensemble de ces travaux et actions sera mené sous réserve de l'accord préalable des propriétaires et exploitants des parcelles concernées. Le Syndicat prendra contact avec ces derniers au fur et à mesure du déroulement du programme et se tient à la disposition de tous pour tous conseils ou projets sur le cours d'eau.

- **Cœur en Scène – Festival de la musique pour tous en Cœur de Charente** : du 27 au 30 juin 2024 sur les communes de Saint-Fraigne – Lonnes – Echoisy – Xambes.

- La 31ème fête des plantes, les **Florales d'automne 2024** sont prévues les 11, 12 et 13 octobre 2024.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 19 h 45.

---